VILLE D'ESBLY

Réservation PASSERELLES

PÔLE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

01.64.63.44.00

Tarif Journalier 1.03€

Enfant nom et prénom : ……

Ecole : …… Niveau de classe……

MERCREDI

Réservations du 7 septembre 2026 au 2 juillet 2027

ATHLÉTISME

Du CP au CM2

Bénéficiera de la passerelle tous les mercredis scolaires de l'année : accompagnement à l'association pour **l'Aller et le Retour** à l'accueil de Loisirs

Mercredi de 14h30 à 16h □ ***oui***

JUDO

Bénéficiera de la passerelle tous les mercredis scolaires de l'année : Accompagnement à l'association pour ***l'Aller et le Retour*** à l'accueil de Loisirs

De la Grande section au CM2

Mercredi de 14h30 à 15h30 □ ***oui***

MUSIQUE

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
Bénéficiera de la passerelle tous les mercredis scolaires de l'année : Accompagnement à l'association pour **l'Aller et le Retour** à l'accueil de Loisirs	**Bénéficiera de la passerelle tous les mercredis scolaires de l'année :** Accompagnement à l'association avec **prise en charge que pour l'Aller**

Moyenne section	Grande section	Du CP au CM2
Mercredi 10h15-11h □ oui	Mercredi 11h-11h45 □ oui	Mercredi 17h30-18h15 □ oui

Signature des parents pour confirmation des réservations effectuées **à l'ANNÉE**

Réservé à l'administration

Date de réception …… Agent ayant traité la demande : ……

Merci de remettre ce document au guichet unique de la mairie

VILLE D'ESBLY

Réservation PASSERELLES

PÔLE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

01.64.63.44.00

Tarif Journalier 1.03€

Enfant nom et prénom : ……

Ecole : …… Niveau de classe……

PERISCOLAIRE (que pour l'école du Centre)

Réservations du 7 septembre 2026 au 2 juillet 2027

Bénéficiera de la passerelle toutes les semaines scolaires de l'année :

Accompagnement à l'association **avec prise en charge que pour l'Aller**

DANSE

CE1-CE2	GS	CM1-CM2
Lundi de 17h à 18h05 □ oui	Mardi de 17h à 17h45 □ oui	Jeudi de 17h à 18h □ oui

PERISCOLAIRE (École du Centre et des Champs-Forts)

Réservations du 7 septembre 2026 au 2 juillet 2027

Bénéficiera de la passerelle tous les lundis scolaires de l'année :

Accompagnement à l'association **avec prise en charge que pour l'Aller**

JUDO

de la Grande Section (mater) au CM2

Lundi de 17h15 à 18h15 □ ***oui***

Le service passerelle ne sera possible qu'à partir de 6 enfants ***par groupe scolaire***

Signature des parents pour confirmation des réservations effectuées **à l'ANNÉE**

Réservé à l'administration

Date de réception …… Agent ayant traité la demande : ……

Merci de remettre ce document au guichet unique de la mairie